



Extrait de la « Revue de l'ACPR » numéro 25 (novembre - décembre 2015) Rubrique études

En réponse aux crises financières successives depuis le début des années 90, les banquiers centraux, superviseurs nationaux et institutions internationales conduisent, de plus en plus fréquemment, des tests de résistance ("stress tests") afin d'évaluer les vulnérabilités potentielles du système financier ainsi que leurs conséquences potentielles sur l'économie réelle.

L'ACPR réalise des exercices de stress tests depuis le premier programme d'évaluation du système financier (*Financial Stability Assessment Program, FSAP*) réalisé par le FMI en France en 2004.

Depuis la crise de 2008, les exercices de stress tests coordonnés par l'EBA (2009, 2010, 2011, 2014) et l'EIOPA (2011, 2014) à l'échelle européenne ou par le FMI (2012) à l'échelle française se sont multipliés si bien que les banques et assureurs français ont été fréquemment sollicités afin d'évaluer l'effet de scénarios macroéconomiques sur leur situation financière et, par-là, leur résilience à des chocs, en utilisant leurs propres outils et modèles internes (stress tests "*bottom-up*"). Parallèlement à ces exercices, l'ACPR réalise périodiquement des exercices de stress tests "superviseur" (ou "*top-down*") à partir des modèles quantitatifs développés à l'ACPR (modèle MERCURE) et des données prudentielles collectées périodiquement.

L'objectif de ces exercices "*top-down*" est triple. Premièrement, ils permettent à l'ACPR d'être en mesure d'évaluer l'effet de chocs macroéconomiques et idiosyncrasiques de façon autonome par rapport aux analyses menées par les établissements financiers. Deuxièmement, à l'occasion des stress tests dits "*bottom-up*", les stress tests du superviseur viennent compléter l'évaluation produite par les établissements. Troisièmement, ils offrent à l'ACPR la capacité d'évaluer les effets de "second tour", tant au sein du secteur financier lui-même qu'au niveau des répercussions potentielles de défaillances d'établissements sur l'économie réelle. Ces effets sont, par construction, au-delà du champ d'analyse d'un établissement financier individuel qui se limite nécessairement à la solidité de l'établissement lui-même.

Lors d'un exercice "*top-down*" par l'ACPR, un scénario défavorable ("adverse") unique est établi comme pour les exercices coordonnés au niveau européen. La conception de ce scénario s'appuie sur un modèle "macroéconométrique" complet (modèle MASCOTTE développé à la Banque de France) faisant intervenir à la fois des relations d'équilibres macroéconomiques, des équations de comptabilité nationale et des équations comportementales. Afin de compléter cet unique scénario, un continuum de scénarios macroéconomiques est généré via un modèle VAR, permettant ainsi d'identifier les scénarios les plus susceptibles d'affecter la solvabilité des établissements.

En ce qui concerne le secteur bancaire, le modèle MERCURE s'appuie sur un socle de trois modèles. L'un a pour vocation d'estimer la sensibilité du résultat net des banques au contexte macroéconomique, les deux autres visent à projeter les paramètres de risque des portefeuilles de crédit des banques (entreprise et clientèle de particulier) selon le scénario envisagé. Ce socle est complété par divers modèles satellites : modèles de capital économique pour les portefeuilles de crédit entreprise et clientèle de particulier, de stress du coût de financement, de contagion, etc.

En ce qui concerne le secteur de l'assurance, la résilience du secteur de l'assurance vie est évaluée via un outil développé dans le cadre réglementaire Solvabilité I. Le modèle s'appuie sur des données de bilan et de compte de résultat, tout en mettant l'accent sur les projections de flux de trésorerie futurs et la stratégie d'investissement.

Certains postes de bilan sont projetés via un modèle économétrique. Un modèle s'inscrivant dans le cadre de Solvabilité II est actuellement en cours de développement.

Le modèle MERCURE fait l'objet d'une présentation détaillée dans le n° 19 des *Débats économiques et financiers* paru en octobre 2015.

- Les Débats économiques et financiers sont disponibles sur le [site Internet de l'ACPR, rubrique Publications](#).